

Franklin International

Fiche signalétique

Titebond Polyurethane Glue

1. Identification du produit et de l'entreprise

No CAS	: 53862-89-8
Synonyme	: Aucun connu.
Adresse	: Franklin International 2020 Bruck Street Columbus OH 43207
Personne compétente	: Franklin Technical Services
Téléphone	: (800) 877-4583
En cas d'urgence	: Franklin Security (614) 445-1300
Numéro de référence	: 3810
Code du produit	: 2300
Date de révision	: 4/26/2012.
Date d'impression	: 10/11/2012.
Chemtrec (24 Hour)	: (800) 424 - 9300
Chemtrec International	: (703) 527 - 3887
Famille chimique	: Adhésif.
Utilisation du produit	: Polyurethane Adhesive
Type de produit	: MDI

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Liquide.
Couleur	: Brun.
Odeur	: Légère odeur.
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. Contient des isocyanates.
Mesures de précaution	: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient bien fermé. Laver abondamment après usage.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Légèrement irritant pour le système respiratoire. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. Contient des isocyanates. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

2. Identification des dangers

- Peau** : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Contient des isocyanates. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux. Peut être nocif si absorbé par la peau.
- Yeux** : Irritant pour les yeux. Un contact avec ce produit peut irriter les yeux.
- Effets chroniques potentiels sur la santé**
- Effets chroniques** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Peut causer des lésions aux organes suivants : peau.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, oeil, cristallin ou cornée, nez/sinus, testicules, gorge.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles respiratoires et cutanés préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	101-68-8	25 - 50
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	9016-87-9	10 - 25

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	101-68-8	25 - 50
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	9016-87-9	10 - 25
diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	1 - 5

Mexique

Nom	Numéro CAS	Numéro NU	%	DIVS	Classification			
					H	F	R	Spécial

3. Information sur les composants

Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	101-68-8	Non disponible.	25 - 50	75 mg/m ³	2	1	0	-
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	9016-87-9	Non disponible.	10 - 25	-	1	0	0	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement. Peut réagir en présence d'humidité.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Matière réactive en présence d'humidité.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Absorber avec une matière inerte.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Stocker entre les températures suivantes: 23.889 à 40.556°C (75 à 105°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Contient une substance sensible à l'humidité; entreposer dans un endroit sec.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Ingredient

Limites d'exposition

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2011). TWA: 0.005 ppm 8 heure(s). OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). CEIL: 0.02 ppm CEIL: 0.2 mg/m ³ NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). TWA: 0.05 mg/m ³ 10 heure(s). TWA: 0.005 ppm 10 heure(s). CEIL: 0.2 mg/m ³ 10 minute(s). CEIL: 0.02 ppm 10 minute(s). OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). CEIL: 0.02 ppm CEIL: 0.2 mg/m ³
--------------------------------------	---

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	US ACGIH 1/2011	0.005	-	-	-	-	-	-	-	-	[1][3]
	AB 4/2009	0.005	0.05	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 9/2011	0.005	-	-	-	-	-	0.01	-	-	
	ON 7/2010	0.005	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 9/2011	0.005	0.051	-	-	-	-	-	-	-	
Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)	AB 4/2009	0.005	0.07	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 9/2011	0.005	-	-	-	-	-	0.01	-	-	
diisocyanate de méthylènediphényle	ON 7/2010	0.005	-	-	-	-	-	0.02	-	-	
	BC 9/2011	0.005	-	-	-	-	-	0.01	-	-	
	ON 7/2010	0.005	-	-	-	-	-	0.02	-	-	

[1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée

Mexique

Limites d'exposition professionnelle

Ingredient	Limites d'exposition
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-PPT: 0.005 ppm 8 heure(s). LMPE-PPT: 0.051 mg/m ³ 8 heure(s).

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [Setaflash.]
- Couleur** : Brun.
- Odeur** : Légère odeur.
- Densité relative** : 1.15
- ***TO BE TRANSLATED***** : 0 g/l
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Remarques physico-chimiques** : VOC = 0 g/L

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
- Incompatibilité** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides, les alcalins et l'humidité.

11. Informations toxicologiques

États-Unis

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition

11. Informations toxicologiques

Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	DL50 Orale	Rat	9200 mg/kg	-
Diisocyanate de diphénylméthane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	490 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>9400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	49 g/kg	-

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergènes chez certains individus. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligramms	-
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligramms	-

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Contient des isocyanates. Peut être nocif si absorbé par la peau.

Yeux : Un contact avec ce produit peut irriter les yeux.

Respiratoire : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Contient des isocyanates. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Respiratoire : Contient des isocyanates. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	-	3	-	-	-	-
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	-	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Térogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

Canada

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
----------------------	----------	---------	--------	------------

11. Informations toxicologiques

l'ingrédient				
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	DL50 Orale	Rat	9200 mg/kg	-
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	490 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>9400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	49 g/kg	-

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé

: Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergènes chez certains individus. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligramms	-
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligramms	-

Conclusion/Résumé

Peau

: Peut provoquer une irritation de la peau. Contient des isocyanates. Peut être nocif si absorbé par la peau.

Yeux

: Un contact avec ce produit peut irriter les yeux.

Respiratoire

: Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau

: Contient des isocyanates. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Respiratoire

: Contient des isocyanates. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	-	3	-	-	-	-
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	-	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Térogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mexique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
-----------------------------	-----------------	----------------	---------------	-------------------

11. Informations toxicologiques

l'ingrédient				
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	DL50 Orale	Rat	9200 mg/kg	-
Diisocyanate de diphénylméthane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	490 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>9400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	49 g/kg	-

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergènes chez certains individus. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
-	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
-	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Contient des isocyanates. Peut être nocif si absorbé par la peau.

Yeux : Un contact avec ce produit peut irriter les yeux.

Respiratoire : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Contient des isocyanates. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Respiratoire : Contient des isocyanates. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	-	3	-	-	-	-
Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	-	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Térogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

États-Unis

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité en milieu aquatique

Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance/dégradabilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Canada

Écotoxicité en milieu aquatique

Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance/dégradabilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mexique

Écotoxicité en milieu aquatique

Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance/dégradabilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-

14. Informations relatives au transport

Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-	-
------------------------	----------------	---	---	---	---

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS : Substance irritante
Matière sensibilisante

Réglementations États-Unis :
TSCA 8(a) PAIR: Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane; diisocyanate de méthylènediphényle
TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé); Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Titebond Polyurethane Glue: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	101-68-8	25 - 50
	Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	9016-87-9	10 - 25
Avis du fournisseur	Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	101-68-8	25 - 50
	Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)	9016-87-9	10 - 25

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: METHYLENE BISPHENYL ISOCYANATE (MDI)

New York : Les composants suivants sont répertoriés: Methylene diphenyl diisocyanate

15. Informations réglementaires

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: METHYLENE BISPHENYL ISOCYANATE; BENZENE, 1,1'-METHYLENEBIS[4-ISOCYANATO-; METHYLENE DIPHENYL DIISOCYANATE (POLYMERIC); ISOCYANIC ACID, POLYMETHYLENEPOLYPHENYLENE ESTER; DIISOCYANATES

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: BENZENE, 1,1'-METHYLENEBIS[4-ISOCYANATO-

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Méthylènebis(phénylisocyanate); Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Mexique

Classification :



Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. Contient des isocyanates.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	2
Inflammabilité	1
Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

Date d'impression : 10/11/2012.

Date d'édition : 4/26/2012.

Date de publication précédente : 4/25/2012.

Version : 2

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.